



FICHE DE CANDIDATURE

Classe Horaires Aménagés Musique

INSTRUMENT - VOIX

ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025

DOCUMENT A RETOURNER AU PLUS TARD JEUDI 14 MARS 2024

au

Secrétariat du Conservatoire

Espace Rostropovitch - 44 rue Marceau - 83310 COGOLIN

conservatoire-cogolin@golfe-sainttropez.fr

ELEVE :

Nom :	Prénom :
Date de naissance :	Discipline (instrument principal ou voix) :
Niveau 2024/2025 :	Professeur(s) :

REPRÉSENTANT LÉGAL :

Nom :	Prénom :
Qualité : <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Tuteur	
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Téléphone fixe :	Portable :
Adresse Mail :	

SCOLARITÉ GÉNÉRALE :

Établissement scolaire fréquenté 2023/2024 :
Ville :
Niveau scolaire 2023/2024 :

Date :

Signature :

Protection de vos données personnelles : Les informations recueillies sur ce formulaire sont utilisées exclusivement par le personnel habilité du Conservatoire et le personnel enseignant pour votre candidature à la Classe Horaires Aménagés Musique "Instrument-Voix" réservée aux élèves du Collège Gérard Philipe de Cogolin. La base légale du traitement est la mission d'intérêt public. La collecte de vos données personnelles est strictement nécessaire au traitement de votre candidature. Ces données seront conservées le temps du traitement de votre demande, puis archivées conformément à la réglementation en vigueur. Vous disposez de droits d'accès, de rectification, de limitation et d'opposition relatifs au traitement de vos données personnelles, que vous pouvez exercer en vous adressant au délégué à la protection des données : dpo@golfe-sainttropez.fr qui le cas échéant, transmettra au service concerné pour traiter votre demande. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. Le Golfe de Saint-Tropez s'engage à ce que la collecte et le traitement de vos données personnelles soient conformes au règlement général sur la protection des données (RGPD) et dans la continuité de la loi Informatique et Libertés.